





Adoption de  
l'ordre du jour

## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2006-450

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

## 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

## 5.- FINANCES

## 6.- RESSOURCES HUMAINES

## 7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION 2006-451

**ATTENDU QUE** tel que requis par Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP), la Ville de Sainte-Thérèse a procédé à des travaux correctifs aux deux passages publics de la Gare de Sainte-Thérèse (points milliaires 19.76 et 19.95 de la subdivision Parc);

**ATTENDU QUE** suite à ces travaux, les deux passages publics situés aux points milliaires 19.76 et 19.95 devraient bénéficier d'une autorisation d'arrêt des sifflets;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse exprime formellement son désir de voir arrêter l'usage des sifflets avertisseurs de tout train de banlieue ou de tout autre convoi ferroviaire aux deux passages publics exposés au préambule.
- **QUE** la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, une entente d'anti-sifflet à intervenir avec Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP).
- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse accepte de partager pour une portion de 50 % les frais d'assurance reliés à cet arrêt des sifflets et autorise en conséquence le trésorier à approprier cette dépense au fonds d'administration budgétaire.

*Adoptée à l'unanimité.*

Entente avec  
le C.P. -  
arrêt des  
sifflets de train  
- autorisation  
de signatures



Plans et  
estimations -  
règlement  
numéro  
1172 N.S. -  
autorisation du  
MDDEP

## **8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

### **RÉSOLUTION 2006-452**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- **QUE** les plans numéros 990-1, 990-2 et 990-3, datés du 31 juillet 2006 ainsi que les estimations préliminaires préparés par les services techniques de la Ville de Sainte-Thérèse concernant les travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc ainsi que les travaux préliminaires de rue, pavage, trottoirs et d'éclairage de rue par distribution souterraine qui seront exécutés pour le prolongement de la rue Jacques-Lavigne portant le numéro de cadastre 3753038, pour une place future portant le numéro de cadastre 3 753 039 et pour une rue future portant le numéro de cadastre 3 753 040 (règlement numéro 1172 N.S.) soient et sont approuvés par le Conseil municipal.

L'ensemble des travaux est estimé à la somme de 1 772 300 \$.

Sur même résolution, que le directeur des services techniques, M. Robert Asselin, soit et est autorisé à transmettre, pour approbation, ce projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. De plus, la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à transmettre au ministère, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

## **10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **11.- GESTION DU TERRITOIRE**

## **12.- AFFAIRES NOUVELLES**



### 13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la  
séance

#### RÉSOLUTION 2006-453

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 20h03.

*Adoptée à l'unanimité.*

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Marie Josée Tétreault  
Ass.-greffier de la Ville

#### CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Ce 21 août 2006.

Je, soussigné, Jean-Pierre Gendron, trésorier, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2006-450 à 2006-453, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 21 août 2006.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Trésorier

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER